

ECOLE MATERNELLE F. DALLET  
17 rue de la Libération  
79800 La Mothe St Héray

## CONSEIL D'ECOLE DU 5 NOVEMBRE 2013

### Présents:

Monsieur DELAGE. Maire de La Mothe St Héray  
Mme ROUSSEAU. Adjointe chargée des affaires scolaires  
Mme HEURTEBISE DANIAUD. Conseillère municipale d' Exoudun  
Monsieur MECHIN. Conseiller municipal d' Exoudun  
Mmes **FARCY** Gwenaëlle, PERDRIAU Sophie, BECUWE Claire et ALLARD Séverine.  
Représentantes des parents d'élèves  
Mmes MINOT Lucie, FAVREAU Amélie, LEBLOND Isabelle, suppléantes  
Mme MONNEREAU Sophie. Directrice  
Mmes MAUBERT Françoise, HATTATROQUIER Nelly, LALEUF Carole. Enseignantes adjointes  
Mme Chassaing Bernadette, ATSEM  
Mme MASSIAS Nadia , aide maternelle

### Excusés:

Monsieur AUZANNEAU-FOUQUET. Maire d' Exoudun  
Monsieur CACLIN. Maire de la Couarde  
A 18h10, la séance est ouverte.

### Bilan de la rentrée

Après un tour de table pour présenter le résultat des élections et les différents membres, Madame Monnereau dresse un bilan de la rentrée.

La rentrée a vu la création d'une quatrième classe. Les travaux d'aménagement d'une salle supplémentaire à l'école maternelle sont en cours afin de pouvoir accueillir les élèves de la classe de Madame MAUBERT, actuellement scolarisés dans la salle polyvalente de l'école élémentaire. Le préfabriqué sera installé un mercredi après-midi fin novembre et la classe sera opérationnelle dès la rentrée de janvier.

La cour est en grande partie interdite aux élèves pendant le temps des travaux.

Les effectifs sont annoncés: 88 élèves sont inscrits.  
6 TPS et 19 PS dans la classe de Mme Monnereau 25  
10 PS et 10 MS dans la classe de Madame Hattat 20  
8 MS et 12 GS dans la classe de Madame Laleuf 20  
23 GS dans la classe de Madame Maubert

### Les enfants se répartissent comme suit:

La Mothe St Héray: 57  
Exoudun: 13  
La Couarde: 6  
Souvigné: 1  
Niort: 1  
Rouillé: 1  
Sainte-Fanne: 1  
Pamproux: 2

Sevret:3

Avon:1

Chenay:2

La réunion de rentrée a eu lieu le 24 septembre. Il a été constaté une participation intéressante.

### Vote du fonctionnement des deux prochains conseils d'école

Afin que les conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire soient regroupés en un seul, nous procédons au vote. Il n'y a aucune opposition à cette organisation.

### Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur a été modifié afin d'être en conformité avec le règlement départemental. Il est adopté à l'unanimité.

### Priorités nationales de la rentrée 2013:

Dans sa circulaire de rentrée n° 2013-060 du 10 avril 2013, le ministre de l'éducation nationale fixe cinq grandes priorités:

1. Reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation
2. Renover en profondeur l'enseignement du premier degré
3. Faire entrer l'École dans l'ère du numérique
4. Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire
5. Développer l'éducation artistique et culturelle

En faisant de l'école primaire la priorité nationale, le ministre de l'éducation, dans sa lettre de rentrée précise l'importance de l'école maternelle.

La rentrée 2013 va donc voir la mise en œuvre des dispositifs « scolarisation des moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », le changement des rythmes dans de nombreuses écoles ainsi que la mise en place du « conseil écoles-collèges ».

A l'instar du cadre national, le projet académique priorise également la formation des enseignants et le premier degré. Une attention particulière sera portée sur la maternelle qui constituera bientôt un cycle unique (PS, MS, GS), favorisant ainsi la prévention des difficultés scolaires et la réduction des inégalités.

Les liaisons inter-cycles et inter-degrés seront également privilégiées.

A ce titre et de façon à mettre en place le suivi du **parcours de l'élève de la maternelle au supérieur**, des réseaux de secteurs vont se mettre en place. Au sein de ces réseaux, les écoles devront travailler avec leur collège de secteur, les collèges avec le lycée de secteur, les lycées avec les établissements de l'enseignement supérieur.

Cette nouvelle organisation est baptisée ECLORE : Ecoles Collèges et Lycées pour l'Orientation et la Réussite des Elèves.

Nous appartiendrons au réseau de Saint-Maixent l'École: LPO du haut val de Sèvres, Collège de L'Orangerie de La Mothe St- Héray.

Le projet d'école qui avait commencé à être élaboré l'année dernière, verra la poursuite de son écriture et de sa mise en place d'octobre à décembre 2013, dans un premier temps, puis de janvier à mars 2014 dans un second temps, en s'inspirant du projet académique et des priorités de la circonscription. Il sera alors présenté en conseil d'école.

## Priorités de la circonscription

### Mise en œuvre des réformes

**Rythmes:** application des nouveaux rythmes , écriture des Projets Educatifs Territoriaux  
A ce sujet, Madame ROUSSEAU précise qu'un avant projet a été envoyé à l'Inspection.

**Conseils écoles-collèges:** organisation et modalités de fonctionnement pour une application à la rentrée 2014.

Mise en œuvre des dispositifs plus de maîtres que de classes à l'école élémentaire Wilson de St Maixent l'Ecole et scolarisation des moins de trois ans à la maternelle Edmond Proust de Niort.

### La réussite de tous les élèves

Poursuite de la réflexion et des travaux engagés autour du parcours de l'élève.

Importance accordée aux premiers apprentissages par une pédagogie adaptée à l'âge des enfants.

Développement de l'utilisation quotidienne de l'outil numérique pour et par les élèves, du cycle 1 au cycle 3.

### Projets et sorties prévus pour l'année:

- 27 septembre: **Nettoyons la nature.** Chaque classe se rend dans un lieu de la Mothe et ramasse les déchets trouvés. Le tout est rapporté à l'école et trié. Séance de langage.
- Les élèves se rendent à l'Orangerie pour y découvrir les différentes expositions tout au long de l'année. Ces visites sont la plupart du temps exploitées en classe avec les élèves. Le Printemps de l'Orangerie et Les Nouvelles Métamorphoses.
- Les 3 classes se rendent à Melle au cinéma le Méliès (ciné passion)
- D'habitude, nous allons au CAC, voir un spectacle. Cette année, la programmation est très limitée pour les plus petits. Le spectacle proposé est celui que les enfants avaient vu l'année dernière à l'école, pour le niveau MS/GS. Donc, pas de CAC cette année.
- Nous avons un projet en partenariat avec la CUMAV (association d'enseignants au service des enfants des écoles publiques, des municipalités et des APE). Elle propose des activités pour les enfants du Mellois et la Mothe St-Héray.

Nous bénéficierons de l'action :

« L'enfant et le théâtre » Nous avons réservé un spectacle qui aura lieu soit à l'école soit dans une salle communale.

- Deux classes se rendent à la **maison de retraite**, l'une au moment de Noël et l'autre pour l'épiphanie pour partager un moment avec les personnes âgées (chants, dégustation de gâteaux)
- La maison de retraite est visitée aussi lors du défilé du **carnaval**. A ce propos, **Madame Monnereau sollicite un grand nombre de parents pour assurer une sécurité maximum.**  
**Date: le jeudi 20 mars 2013.**
- Nous avons la visite du Père Noël à l'école qui apporte des cadeaux pour les classes, financés par les trois municipalités de La Mothe, de La Couarde et d' Exoudun. Merci à elles.

### Projet principal :

Nous allons travailler en sciences sur le monde animal (toucher et régime alimentaire).

Nous nous rendrons deux fois à Chizé (ZOODYSSEE). Nous travaillerons en classe en amont pour

préparer les sorties, entre les deux sorties (les 25 mars et 23 mai) et en aval.  
Les conseillers municipaux des communes de La Couarde et d' Exoudun proposent à la Directrice de faire une demande de subvention pour aider à financer ce projet dont le coût s'élève à un peu plus de 2000 euros.

### Budget de fonctionnement

L'APE participe au paiement des transports lors des sorties scolaires à hauteur de 2000 euros.  
La mairie de La Mothe St Héray alloue un budget de 3500 euros pour l'achat des fournitures scolaires et des jeux éducatifs.  
La coopérative scolaire est alimentée par les cotisations des familles (16 euros par an et par enfant) et les différentes actions telles que les ventes au marché de Noël le 15 décembre, les ventes de sets de tables par classe, les photos scolaires.

### Organisation de la journée de l'enfant

Compte tenu des modifications apportées à l'organisation du temps scolaire , nous rappelons l'ensemble de l'emploi du temps de la journée pour un enfant avec le personnel d'encadrement présent sur chaque temps.

7h00/8h00: garderie dans le local de cantine avec Martine RAYMOND

8h00/9h00: garderie dans la salle de jeux de l'école avec Bernadette CHASSAING

Nadia MASSIAS est présente à 9h00 à l'école maternelle

8h50/11h50: classe et récréation avec les enseignantes, Bernadette CHASSAING étant affectée à la classe des petits.

Nadia MASSIAS est rattachée à la classe des PS/MS.

Elle quitte l'école à 11h00 pour prendre sa pause et revenir à la cantine à 11h45.

Céline LAVAUD est rattachée à la classe des GS jusqu'à 10h45, depuis le lundi 4 novembre. Nous avons demandé à la municipalité de détacher une personne pour la classe des GS afin que Jennifer HORVAT puisse être toute la matinée dans la classe des MS/GS.

Jennifer HORVAT est rattachée à la classe des MS/GS jusqu'à 11h35. De 11h35 à 11h45, aide les PS pour le passage aux toilettes et le lavage des mains avec Bernadette CHASSAING, puis accompagnement à la cantine.

11h50/12h35: repas des TPS/PS et des MS, encadrés par Céline LAVAUD, Nadia MASSIAS et Monica RODRIGUES.

Pendant ce temps, les GS sont en récréation surveillés par Bernadette CHASSAING, Viviane CARTIER , Bernadette jusqu'à 12h05.

12h25 : passage aux toilettes et lavage des mains.

12h35/13h10: repas des GS encadrés par Viviane CARTIER, Céline LAVAUD.

Les MS sont surveillés dans la cour par Monica RODRIGUES.  
Après le repas, les TPS/PS sont pris en charge par Nadia MASSIAS pour le passage aux toilettes puis la lecture d'une histoire, puis par Nadia MASSIAS et Bernadette CHASSAING à partir de 13h00 pour la sieste.

La sieste est encadrée par Bernadette CHASSAING jusqu'à 15h00.

L'ensemble des GS sont répartis en deux groupes et sont encadrés par Madame MAUBERT et Madame LALEUF de 13h20 à 14h30. Puis chacune reprend son groupe de GS jusqu'à la récréation.

A partir de 14h30, levers échelonnés des élèves de PS accueillis par Madame MONNEREAU dans la classe. Tous les élèves de PS sont accueillis par Madame MONNEREAU jusqu'à la récréation.

Pour les MS: jusqu'en février, les MS se reposent dans la salle de jeux, surveillés par Nadia MASSIAS.

Ceci jusqu'à 14h30 avec un retour dans la classe pour ceux qui sont réveillés .

Les élèves qui dorment rejoignent la classe quand ils se réveillent.

Tous les MS sont encadrés par Madame HATTAT-ROQUIER jusqu'à la récréation.

15h45 : Sortie, APC les lundis et jeudis de 15h45 à 16h30, APS tous les jours de 15h45 à 16h30 ou garderie.

16h30: les élèves prennent le car ou vont en garderie jusqu'à 17h30 avec Bernadette CHASSAING dans la salle de jeux, ou dans la classe de Madame MONNEREAU les mardis et vendredis car une APS a lieu dans la salle de jeux.

Le dortoir est occupé le lundi pour une APS yoga avec des élèves de l'école élémentaire. Une salle de classe est également occupée par une APS le mardi.

Puis, certains continuent en garderie avec Martine RAYMOND jusqu'à 18h45 dans le local de cantine et dans la cour de l'élémentaire.

### Questions diverses

Madame BECUWE demande s'il est prévu que Nadia passe son diplôme d'ATSEM car Bernadette CHASSAING est la seule ATSEM en titre de l'école.

La mairie répond que c'est en projet.

Madame MONNEREAU demande à ce que les employées municipales absentes soient remplacées en cas d'absence sinon l'organisation au sein de l'école s'en trouve modifiée, ce qui est pénalisant pour les élèves. Madame BECUWE précise que cette remplaçante soit formée.

La mairie répond qu'il est difficile d'avoir quelqu'un de formé mais si une personne peut remplacer, elle est mise en poste.

Madame MONNEREAU intervient pour parler de la jeune fille, Marion LHERMENIER, qui était venue remplacer Bernadette CHASSAING sur une journée (absence prévue). Cette jeune fille était venue voir avec Bernadette, sur un temps court, son emploi du temps, mais elle ne maîtrisait pas son poste le jour où elle est venue. Il fallait que la Directrice intervienne, y compris sur le temps de garderie, car elle ne connaissait pas suffisamment les locaux, les enfants. Elle était comme une stagiaire. Il faudrait que la remplaçante soit formée sur quelques jours avant de prendre le poste.

Madame BECUWE intervient pour souligner un problème de surveillance des PS après le repas et avant la sieste quand ils sont aux toilettes. Madame MONNEREAU répond que Nadia MASSIAS est seule avec eux à ce moment-là et les élèves vont chercher le doudou dans les sacs, donc ils se déplacent des toilettes vers les portemanteaux. Nadia MASSIAS sait où ils sont et les élèves sont comptés en arrivant au dortoir. N'importe qui ne rentre pas dans l'école à n'importe quel moment. Il se trouve que Madame BECUWE était dans le bureau pour tenir le bureau de vote ce jour-là et qu'un élève, la voyant en passant, s'est adressé à elle en demandant où était son doudou..

Madame ALLARD demande si le sable du bac à sable sera renouvelé après les travaux de la nouvelle structure. La mairie répond que le problème sera réglé le moment venu mais il n'y aura plus de bac à sable à priori.

Madame ALLARD demande si les enfants changeront encore de classe l'après-midi quand la quatrième classe sera installée à l'école maternelle.

Il est rappelé par l'équipe enseignante que le projet, avant d'avoir la quatrième classe, était déjà de regrouper tous les GS l'après-midi dans le but d'assurer la cohésion du groupe GS. Il était prévu, avant les vacances d'été, que les GS seraient en décloisonnement en deux groupes en alternance avec Madame LALEUF et Madame MAUBERT.

Les MS sont aussi regroupés avec Madame HATTAT-ROQUIER dans le même but et dans la classe de Madame MONNEREAU.

Pour les PS de Nelly HATTAT ROQUIER qui sont dans la classe de Sophie MONNEREAU jusqu'à la récréation, il n'y a pas de perturbation non plus puisqu'ils y voient leur maîtresse, que la classe est un lieu de passage entre le dortoir et le couloir et que Sophie MONNEREAU ne leur est pas tout à fait étrangère. Ils apprécient aussi de retrouver leurs camarades de PS de la classe de Sophie

MONNEREAU.

Madame ALLARD demande si Nadia MASSIAS pourrait être dans la classe des PS/MS avant 9h00 pour l'accueil. En effet, en début d'année avec les PS qui étaient nouveaux, il était délicat pour Madame HATTAT-ROQUIER d'accueillir seule tous les élèves. Mais maintenant les enfants connaissant les lieux, les rythmes, tout s'est apaisé et Madame MASSIAS, assurant le service de car, ne peut pas être présente plus tôt.

Madame ALLARD demande s'il y aura d'autres APS proposées par la suite, différentes de celles d'aujourd'hui.

L'activité lire et faire lire va voir l'arrivée d'un autre intervenant, suite à l'abandon du premier qui ne se sentait pas à la hauteur. Une personne, la mère de Madame MINOT, suppléante, s'est proposée. Sinon, la mairie répond que oui, cela va évoluer. On va tirer les leçons de la première période. Mais, en maternelle, il n'y aura pas forcément plus d'activités. Ce qui serait intéressant, ce serait l'éveil musical mais il est difficile de trouver un intervenant. Il a aussi été dit en conseil d'école de l'élémentaire qu'il faudrait peut-être revoir les créneaux horaires des APS, les allonger pour permettre de faire des activités où il est nécessaire de se déplacer. Au gymnase par exemple.

Un souci est évoqué avec l'activité « multisport maternelle » ayant lieu dans le hall de l'école élémentaire le jeudi. Madame FAVREAU, suppléante, demande en quoi consiste le problème. Il est répondu que le lieu n'est pas adéquat et que l'intervenant a été absent. Peut-être faut-il faire moins d'activités mais les faire mieux, propose Madame ROUSSEAU.

Madame LEBLOND, suppléante, propose l'éventuelle possibilité de former les ATSEM pour qu'elles puissent prendre en charge des ateliers d'APS. Il est répondu que l'ATSEM présente sur l'école est déjà tout à fait capable d'encadrer une activité mais elle est déjà prise par la garderie. Les autres agents ne sont pas disponibles à ce moment-là.

Puis, elle poursuit sur le questionnaire de L'API (Association des Parents Indépendants dont elle fait partie), questionnaire passé dans les cartables en même temps qu'un questionnaire émanant de la mairie, ces questionnaires ayant pour objectifs de recueillir l'avis des parents, leurs remarques, leurs suggestions sur la mise en place des APS. Madame LEBLOND développe et poursuit en disant que le questionnaire de l'API est beaucoup plus précis et riche que celui de la mairie. Une polémique s'ensuit avec la mairie.

A ce moment-là Madame MONNEREAU intervient pour rappeler que les suppléants présents au conseil d'école, s'ils ne remplacent un titulaire, ne font qu'assister à la réunion et ne prennent pas la parole.

Monsieur DELAGE intervient alors pour souligner que pour la mise en place des APS, beaucoup de travail a été fait, de nombreuses recherches et de nombreuses réunions. La mairie essaie de faire au mieux et d'être à l'écoute des parents. Ce qui les guide, c'est l'intérêt de l'enfant. 2013/2014 est une année de mise en place et les autres communes non passées à la réforme vont se heurter aux mêmes difficultés.

Le souci majeur est le manque de locaux.

Madame ALLARD déplore le fait que tous les enfants n'aient pas eu plusieurs activités par semaine. Et des activités de 1h30 seraient-elles envisageables pour les maternelles (trop long ?). La mairie répond que la question n'est pas là pour le moment, il faudra y réfléchir.

Madame ALLARD demande si pour le tennis de table, il serait possible d'avoir un ou deux filets? Serait-il possible de contacter Lezay ou Melle pour voir si des associations pourraient participer aux APS.

Madame ROUSSEAU résume:

- tirer des conclusions pour cette année
- problèmes des locaux à étudier
- travailler par tranche d'âge

Madame ALLARD demande si les factures de garderie vont retrouver l'intitulé « garderie ». Il est répondu que oui. Madame ROUSSEAU précise aussi que les élèves qui restent à la garderie et participent aussi à une APS ne paient qu'une fois pour les deux.

Madame ALLARD demande si les enfants pourraient aller à la piscine de Melle qui est couverte et chauffée plutôt qu'à Pamproux, pour qu'il n'y ait plus de soucis avec les intempéries. Le maire répond que c'est une question de coût (plus cher à Melle), la prise en charge financière étant assurée par la mairie de La Mothe St-Héray.

Madame ALLARD demande à en savoir plus sur la nouvelle classe. La mairie répond que l'accès se fera par l'extérieur. Il y aura des toilettes à l'intérieur. La superficie est d'environ 100 m<sup>2</sup>. L'algéco coûtera 82000 euros et est payé par la commune de la Mothe St-Héray,

Madame PERDRIAU évoque le problème des toilettes pour handicapés. Un enfant va subir une opération dans le cadre de son handicap et il sera quelques temps en fauteuil roulant. Il faudrait agrandir les toilettes et prévoir une table adaptable.

Madame MONNEREAU rappelle les règles de diffusion du compte rendu du conseil d'école:

« A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'Inspecteur de l'Education Nationale et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves ».

Un exemplaire sera aussi distribué aux représentants des parents d'élèves afin qu'ils puissent le diffuser à tous les parents d'élèves.

La séance est levée à 19h50. Un pot de l'amitié est alors proposé.

Madame MONNEREAU Directrice

Madame MAUBERT Secrétaire de séance


